
EVOLUTION REGLEMENTATION LATINES/STANDARDS POUR LA SAISON 2025/2026

PASSAGE AU NIVEAU SUPERIEUR (1)

Débutant → Intermédiaire

- Début en compétition obligatoirement en débutant,
- Suppression des passages en cours de saison : Passage automatique au niveau intermédiaire au 1^{er} septembre si participation à une épreuve,
- Validation du niveau « Vert » du passeport danse de chaque partenaire.

Intermédiaire → Avancé

- Suppression du délai de passage de 2 ans,
- Participation à **10 d'épreuves** dont **1 critérium national** (un seul) sur le niveau « Intermédiaire ».

Avancé → International

- Suppression du délai de passage de 2 ans,
- Obtention de 750 points sur le niveau « Avancé » **mais une seule participation au critérium national** exigé.

Mesure intermédiaire au 1^{er} septembre 2025

Sur demande du responsable technique du couple, passage au niveau supérieur si les nouvelles conditions de montée sont remplies.

- (1) Il est rappelé qu'une non-validation de la couleur correspondant au niveau supérieur empêche la montée. Cette exigence est très intéressante pour maintenir la corrélation entre la progression technique du couple et l'atteinte des autres conditions de montée.

DANSES

Il sera dansé 3 « explosions » en paso doble au championnat de France uniquement.

Pour les épreuves intermédiaires, le paso-doble et le slow-fox deviennent obligatoires et jugés.

COMPETITIONS MAJEURES

- Lors des championnats (régional et national) et des coupes de France, les couples ne peuvent s'inscrire que dans une seule épreuve par spécialité
- Championnat de France : création de l'épreuve Senior V dans les danses standards
- Coupe de France : création d'une épreuve « Espoir » en latines et standards
- Précisions concernant le parcours de sélection au championnat de France :
 - Pour être sélectionnable au championnat de France « Adulte », un couple « Youth » ou « Senior », doit participer au championnat régional et à deux coupes de France de la classe « Adulte »

- Pour être sélectionnable au championnat de France « Youth », un couple « Junior II » doit participer au championnat régional et à deux coupes de France de la classe « Youth »
- Pour être sélectionnable au championnat de France « Junior II », un couple « Junior I » doit participer au championnat régional et à une coupe de France de la classe « Junior II »
- Un couple « Senior » a le choix de danser dans sa classe d'âge ou dans la classe d'âge inférieure. Pour être sélectionnable au championnat de France d'une classe d'âge, un couple « Senior » doit participer au championnat régional et à deux coupes de France de cette classe d'âge.

COMPETITIONS DE PROXIMITE

Sans changement

EPREUVE DE SOLO DANSE TEAM

- La durée maximum de la chorégraphie est étendue à 4mn. De même, l'arrivée en piste est augmentée à 25 secondes.
- Les éléments d'autres formes de danse ne doivent pas dépasser 30% de la durée de la chorégraphie
- Pas de restriction sur le nombre de portées ; elle reste néanmoins interdite pour les équipes « Juvénile ».
- Les accessoires sont interdits. Pendant la représentation, aucun membre de l'équipe ne peut jeter ou déposer au sol, même temporairement, des objets ou accessoires même s'ils font partie du costume (ex : chapeau).

NOTA : Ces évolutions ont pour objet de tendre vers les règles de la fédération internationale. Toutefois, les règles internationales restent plus restrictives ; il convient, pour les équipes qui souhaiteraient participer à des compétitions internationales, de prendre connaissance de ces règles.

DANSE EN SOLO

Les règles concernant la danse en solo évoluent pour être en adéquation avec celles des couples.

Outre les appellations modifiées, il est défini de nouvelles classes d'âge et de nouvelles conditions de changement de niveaux :

LES CLASSES D'AGE :

- La classe d'âge « **Solo Juvénile** » : jusqu'à 11 ans
- La classe d'âge « **Solo Junior 1** » : 12 et 13 ans
- La classe d'âge « **Solo Junior 2** » : 14 et 15 ans
- La classe d'âge « **Solo Youth** » : 16 à 18 ans
- La classe d'âge « **Solo Adulte** » : 19 à 30 ans
- La classe d'âge « **Solo Senior** » : Plus de 30 ans

Les changements de classe d'âges ont lieu au 1^{er} janvier de chaque année.

LES NIVEAUX

Les nouvelles appellations

- Niveau « **Débutant** » au lieu de « novice »
- Niveau « **Intermédiaire** » au lieu de « confirmé »
- Niveau « **Avancé** » (sauf solo Juvénile) au lieu de « Expérimenté »

Les changements de niveaux

❖ **Accession au niveau « Intermédiaire »**

Après une saison passée sur le niveau débutant (sauf demande de maintien sur le niveau débutant du responsable technique du couple) et obtention de la couleur « Vert » du « **Passeport Danse** »

❖ **Accession au niveau « Avancé »**

Participation à **10 d'épreuves** dont 1 **critérium national** sur le niveau « Intermédiaire » et obtention par chaque partenaire de la couleur « Violet » du « **Passeport Danse** ».

LES DANSES

Les épreuves de niveau « Intermédiaire » sont organisées sur 5 danses.

LES FIGURES ET TENUES

Les règles applicables aux couples en fonction de leur niveau sont étendues aux danseurs et danseuses « solo ».